

d'interpréter ou de modifier l'entente, comme les chefs de l'exécutif et les dirigeants autochtones l'ont fait à maintes reprises et de bien des façons, jusqu'à la toute dernière minute, au cours des négociations? Quel mandat ces chefs de l'exécutifs verront-ils dans le vote? La population a le droit d'obtenir des éclaircissements avant qu'on ne lui demande de voter.

Quant à l'entente, tous conviennent qu'il s'agit d'un compromis imparfait. Par conséquent, nous avons le droit de jauger la substance de cette entente en nous fondant sur les points de repère qu'on nous a donnés au cours du débat.

Voici quelques questions que je me suis posées. Êtes-vous d'accord ou non pour dire que cette entente renforcera l'économie du pays? Êtes-vous d'accord ou non pour dire que cette entente améliorera les gouvernements du pays, accroîtra les droits individuels, élargira les programmes sociaux nationaux, enrichira la culture de notre pays, réduira les entraves au commerce et à l'investissement entre les provinces et les régions du pays, haussera les impôts, accroîtra les droits des personnes handicapées ou défavorisées dans notre société et, enfin, préservera la Charte en tant que notre source suprême de droits?

● (1120)

Quand je pose ces questions, certains me demandent immédiatement pourquoi je le fais, puisque les réponses mèneront à la destruction même du sujet en cause, soit le Canada. On nous dit que le Canada s'effondrera, si cet accord échoue. Il faudra alors tout recommencer à zéro. Ce raisonnement est plutôt explosif et dangereux, voire même susceptible de faire en sorte que les prophéties se réalisent d'elles-mêmes. Nous devrions prendre garde à de telles paroles, parce que les mots que nous recherchons pour nous sauver peuvent finalement détruire ce que nous tentons de préserver.

Il est très difficile de réfuter cet argument, mais il y a maintenant une différence, une différence fondamentale qui est nouvelle. Aujourd'hui, il n'y a absolument aucune partie du Canada qui peut faussement prétendre avoir été humiliée. Aucune province ne peut parler d'exclusion si les électeurs décident de ne pas être d'accord. On nous dit qu'au Québec, le débat est maintenant centré sur l'accord même, et non sur la souveraineté. De plus, cela ne signifierait pas la fin des négociations constitutionnelles, mais bien le début du commencement.

Que cet accord soit approuvé ou non, les Canadiens de toutes les provinces peuvent avoir un premier choix. Ils peuvent opter pour un moratoire. Une majorité de Canadiens peuvent demander un moratoire. Ils en ont assez. Ils peuvent préférer un présent imparfait à un futur imparfait, ou incertain. Le statu quo peut leur paraître meilleur.

De nombreux Canadiens sont d'avis que la Constitution de 1867 les a bien servis. Des sondages nous ont montré que le Canada, avec cette Constitution, est le meilleur endroit pour vivre, pourtant il n'y a encore personne, aucune maison de sondages, qui ait demandé aux Canadiens de toutes les régions s'ils sont satisfaits de cette constitution. En fait, l'argument le plus fort que j'aie entendu en faveur de l'accord, c'est qu'il faut en finir; il faut en finir avec cette question sans quoi nous allons nous effondrer. Cet argument me semble reposer sur un fondement trop faible pour qu'on s'en serve pour élaborer une nouvelle Constitution pour le siècle à venir.

Passons aux questions que soulève l'accord conclu à Charlottetown. Pourquoi trouve-t-on dans la charte sociale un droit aux avantages sociaux versés en vertu de programmes existants, mais pas un droit au travail? Pourquoi les provinces peuvent-elles se retirer et bénéficier des recettes fiscales fédérales, ce qui augmente le déficit et la dette nationale, alors qu'elles n'ont même pas à se porter cogarantes de la dette qui en résulte? Qui est un francophone? Mon petit-fils peut-il un jour être un francophone? Qui est un autochtone? Est-ce qu'un jour je pourrai devenir un autochtone si j'apprends un dialecte autochtone? Qu'est-ce que la culture? Ces définitions entraîneront-elles la division ou l'unité des Canadiens? Sommes-nous en train de créer des «bantoustans» cette notion que nous avons tant détestée dans la Constitution sud-africaine? Quelles sont les frontières de la société distincte? Quel est l'empiétement et comment le concept d'égalité linguistique d'un océan à l'autre sera-t-il miné? Ce concept a fait l'objet de débats et il accepte à contre-cœur par une majorité de Canadiens aujourd'hui.

Honorables sénateurs, pour bien démontrer ce qui me préoccupe dans ce concept d'égalité linguistique, je voudrais traiter d'une disposition qui paraît à l'article 30, à la page 12 du Rapport du consensus sur la Constitution. Relativement aux compétences qui seraient transférées pour devenir exclusives aux provinces, notamment les forêts, les mines, le tourisme, le logement et les loisirs, on peut lire ce qui suit:

La question du service à fournir au public dans les deux langues officielles devrait aussi être considérée comme un élément possible de ces ententes.

Est-ce que cela signifie que les services pourraient être unilingues en dehors du Nouveau-Brunswick où le bilinguisme est constitutionnel? Est-ce que les services de tourisme, de loisirs et de logement seront unilingues dans toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick? Ce sont des questions sérieuses qui concernent notre vision de l'égalité et de l'unité nationale.

Il y a d'autres questions que je dois me poser. Qui paie? Quel est le coût inflationniste de cette entente? Est-ce que les citoyens ont le droit d'en connaître le coût en plus des conséquences politiques?

Le leader du gouvernement au Sénat nous a dit que le texte juridique de l'entente ne serait pas disponible avant le 26 octobre. Cela me paraît une curieuse façon de convaincre une démocratie que cette nouvelle scène constitutionnelle aura suffisamment de place pour que s'y expriment les vues et les aspirations de tous les Canadiens. Au Danemark, chaque citoyen a reçu le texte final et complet du Traité de Maastricht avant d'être appelé à se prononcer sur la prochaine étape. Les Danois ont rejeté cet accord, mais la CEE ne s'est pas effondrée.

Donc, honorables sénateurs, j'attends la réponse des autres à ces questions, conscient du fait que le résultat du rejet de cette entente imparfaite pourrait être le chaos. Toutefois, dire que cet accord signifie la fin des querelles et des débats constitutionnels est inexact et trompeur.

Ce débat national a mal commencé. Tout d'abord, on nous a dit que l'on ne pouvait même pas s'interroger sur la valeur de cette entente, que ce serait manquer de patriotisme ou même pire que cela. Cela me paraît une forme un peu curieuse de leadership démocratique. Dans une société démocratique contrôlée par des partis politiques, est-il normal de condamner